

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01241

Numéro SIREN : 827 492 513

Nom ou dénomination : 1 FO DIAG

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt 75802

# Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 26/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/75802

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire  
Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

### Déposant :

Nom/dénomination : 1 FO DIAG

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 827 492 513

N° gestion : 2017 B 01241



# 1 FO DIAG

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 1 000,00 Euros

**Siège social** : 5 rue François Villon  
92230 GENNEVILLIERS

**R.C.S. NANTERRE** : 827 492 513

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE

26 NOV. 2019

DEPOT N° 75802

-----

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 04/06/2018**

le 04/06/2018,  
à 15 heures,

M. Frédéric OUATTARA, associé unique et président de la société 1 FO DIAG, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 827 492 513, et dont le siège social est situé 5 rue François Villon 92230 GENNEVILLIERS.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2017,

A pris la décision ci-après :

- Poursuite de l'activité malgré la perte de la moitié du capital social

### **Décision unique :**

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'Associé unique décide de poursuivre l'activité de la Société.

De la décision qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

